



LISTE DES DOCUMENTS REQUIS 2018-2019

Volet convergent



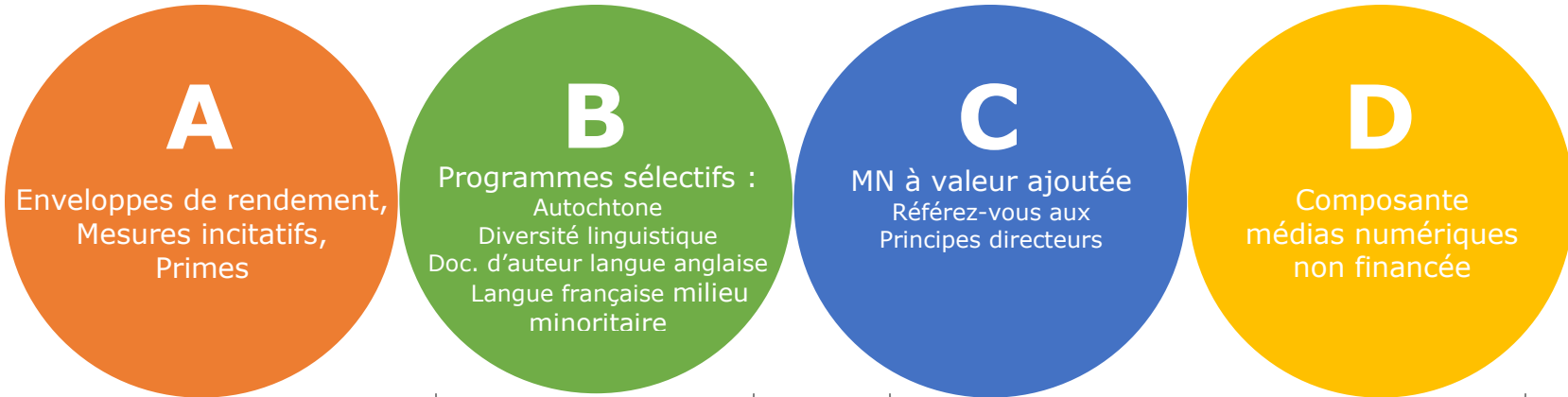
COMPOSANTE TÉLÉVISION (TV) – PRODUCTION

(incluant la composante MN à valeur ajoutée et la composante MN non financée)

Suivez la couleur de votre programme pour identifier les documents à télécharger dans votre demande de financement en ligne

Ex. Pour un programme sélectif, soumettez les documents associés au **B**

- Veuillez suivre la **Description** et le **Type** fournis pour assurer une analyse optimale de votre projet
- Veuillez tenir compte des notes utiles pour chaque document
- NB. – Si vous soumettez une composante MN à valeur ajoutée, vous devez soumettre un devis MN individuel



Important : Référez-vous à la Grille d’évaluation des Principes directeurs respectifs

Soumettez ces documents à l’intérieur de la demande TV

	Aucun fichier compressé (ex. zip or rar)		Aucun site de partage (p. ex. Dropbox)		Poids maximal de 20 MB
--	-------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------	--	-------------------------------

Légende

A Programmes des enveloppes de rendement, Incentifs, Primes

C Médias Numériques à valeur ajoutée

B Programmes Sélectifs: Autochtone, Diversité linguistique, doc. d'auteur langue anglaise, Langue française milieu minoritaire

D Médias Numériques Non Financée

DOCUMENT	NOTES UTILES	DESCRIPTION À entrer	TYPE FORMAT À sélectionner à partir du menu déroulant
RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉLÉDIFFUSEUR			
<p>A</p> <p>B</p>	<p>Les ententes de droits de diffusion pour toutes les licences admissibles</p> <p>Des ententes abrégées dûment signées sont acceptables au stade du dépôt de la demande.</p>	<p><u>Pour le programme de documentaires d'auteur de langue anglaise seulement</u>: il n'est pas nécessaire de fournir les documents exigés au stade du dépôt de la demande; ils doivent cependant être fournis selon la date spécifiée aux principes directeurs du programme. N'est pas requis dans le cas d'une production interne</p> <p>Lettre d'entente du télédifuseur_ Nom du télédifuseur</p> <p>Entente détaillée du télédifuseur_ Nom du télédifuseur</p>	<p>Entente de télédiffusion ou de distribution</p>
<p>A</p> <p>B</p>	<p>Le formulaire d'entente de licence dûment rempli et signé pour chaque licence admissible.</p>	<p><u>Pour le programme de documentaires d'auteur de langue anglaise seulement</u>: il n'est pas nécessaire de fournir les documents exigés au stade du dépôt de la demande; ils doivent cependant être fournis selon la date spécifiée aux principes directeurs du programme. N'est pas requis dans le cas d'une production interne</p> <p>FEL_ Nom du télédifuseur</p>	<p>Entente de télédiffusion ou de distribution</p>
<p>A</p> <p>B</p>	<p>Le Formulaire de déclaration du télédifuseur</p>	<p>Pour les productions internes seulement</p> <p>FDT production interne_ Nom du télédifuseur</p>	<p>Entente de télédiffusion ou de distribution</p>

RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT				
<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	Documentation confirmant les sources de financement canadiennes et/ou étrangères		<p>Entente de financement_ Nom de la source</p> <p>Entente de financement_ VAMN Nom de la source</p>	Entente de financement
<p>A</p> <p>B</p>	Calcul détaillé des crédits d'impôt fédéral et provincial	<p>Remarque : veuillez consulter la Politique de traitement des crédits d'impôt, à l'annexe B, chapitre 7</p> <p>N'est pas requis dans le cas d'une production interne</p>	<p>Crédit d'impôt_ Fédéral</p> <p>Crédit d'impôt_ Provincial</p>	Crédits d'impôt
<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	<p>Un devis de production détaillé signé et daté</p> <p>Si des coûts sont inclus à la ligne 85.00 du devis de la composante télévision, veuillez soumettre un devis de production séparé pour la composante médias numériques à valeur ajoutée</p>	<p>Dans le cas d'une captation de spectacle produite par une société de production liée, le devis doit comporter une colonne pour les coûts de captation et une colonne pour les coûts de production du spectacle</p> <p>Pour coproduction : Un devis à colonnes multiples indiquant la participation de chaque pays et le total consolidé (seulement pour les coproductions internationales en vertu d'accords officiels)</p>	<p>Devis_ Date</p> <p>Devis MNVA_ Date</p>	Devis
<p>A</p>	Mouvement de trésorerie projeté		Mouvement de trésorerie	Flux de trésorerie

<p>A</p> <p>B</p>	<p>Toutes les ententes de distribution</p>	<p>Preuves d'engagement de la part d'un ou de distributeur(s), avec ou sans avance de distribution</p>	<p>Entente de distribution_Nom du distributeur</p>	<p>Entente de télédiffusion ou de distribution</p>
<p>A</p>	<p>Structure de récupération, dans le cas où une demande de contribution comprend un investissement du FMC</p>	<p>Conforme à la Politique de récupération normalisée.</p> <p>Pour savoir si votre projet a bénéficié ou non de la participation au capital du FMC, référez-vous à la grille de calcul des exigences-seuil pertinente</p>	<p>Structure de récupération</p>	<p>Structure de récupération</p>
<p>A</p>	<p>Une description du financement intérimaire prévu</p>		<p>Financement intérimaire</p>	<p>Entente de prêt / Hypothèque</p>
<p>B</p>	<p>Pour le Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise seulement: Contrat de financement conclu avec une tierce partie canadienne</p>	<p>Confirmant un engagement de financement minimal représentant au moins 15 % des dépenses admissibles de la composante télévision</p>	<p>Entente de financement_Nom de la source</p>	<p>Entente de financement</p>
<p>B</p>	<p>Plan de mise en marché et de promotion de la composante télévision</p>		<p>Plan mise en marché</p>	<p>Plan de mise en marché</p>
<p>RENSEIGNEMENTS SUR LE MATÉRIEL CRÉATIF</p>				
<p>A</p> <p>B</p> <p>D</p>	<p>Synopsis décrivant de façon détaillée les thèmes du projet, le sujet et le cadre de l'histoire</p>		<p>Matériel créatif_Synopsis</p> <p>Pour la composant média numériques non financée: Matériel créatif MNNF_Description</p>	<p>Bref résumé/Traitement/Scène à scène / Synopsis</p>

<p>A</p> <p>B</p> <p>D</p>	<p>Matériel créatif : scénario, bible, traitement, scène à scène, description des éléments créatifs</p>	<p>**Pour les programmes sélectifs**: Hyperlien(s) du premier et dernier épisode du cycle précédent.</p>	<p>Matériel créatif_nom du document</p> <p>Matériel créatif MNNF_nom du document</p>	<p>Bref résumé/Traitement/Scène à scène / Synopsis</p>
<p>C</p>	<p>Synopsis de la composante MN à valeur ajoutée</p>		<p>Matériel créatif MNVA_Résumé du projet</p>	<p>Bref résumé/Traitement/Scène à scène / Synopsis</p>
<p>C</p>	<p>Description de la conception et des technologies</p>	<p>Qui serviront à la production et la mise en œuvre de la composante medias numériques</p>	<p>Matériel créatif MNVA_Conception et technologie</p>	<p>Bref résumé/Traitement/Scène à scène / Synopsis</p>
<p>B</p>	<p>Une déclaration de l'intention de réalisation</p>	<p><u>Pour le programme de documentaires d'auteur de langue anglaise:</u> précisant comment le projet et le matériel répondent aux critères prévus aux Principes directeurs (vision, originalité, créativité du concept et de l'approche, innovation dans la forme, pertinence et répercussions sociales) (4 pages au maximum)</p>	<p>Matériel créatif_Vision du réalisateur</p>	<p>Bref résumé/Traitement/Scène à scène / Synopsis</p>
<p>B</p>	<p>La filmographie du réalisateur ou de la réalisatrice</p>		<p>Matériel créatif_Filmographie du réalisateur</p>	<p>Curriculum vitae</p>
<p>RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS SOUS-JACENTS</p>				
<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	<p>Une description complète de l'évolution de la chaîne de titres pour la composante télévision (et/ou la composante médias numériques à valeur ajoutée)</p>	<p>De la conception jusqu'à la présentation de la demande.</p>	<p>Chaîne de titres_Historique de développement</p> <p>Chaîne de titres MNVA_Transfert des droits_Nom des parties à l'entente</p>	<p>Chaîne de titres et développement de l'histoire</p>
<p>D</p>	<p>Déclaration sous serment du FMC pour les composantes médias numériques non financées</p>	<p>Dûment remplie, signée et notariée. (Formulaire disponible)</p>	<p>Chaîne de titres MNNF_Déclaration sous serment</p>	<p>Déclaration</p>

<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	<p>Tous les documents relatifs aux droits, reliés à la composante Télévision et/ou à la composante médias numériques à valeur ajoutée (ainsi que les ententes de scénarisation et de réalisation signées)</p>	<p>Y compris sans s’y limiter : les ententes de transferts de droits, les contrats d’option ou d’acquisition, la permission d’une maison d’édition, l’avis de renonciation et les actes de cession prouvant que le requérant de la composante télévision et de la composante médias numériques détient tous les droits relatifs au concept et au matériel créatif sous-jacent pour produire, distribuer et/ou exploiter la composante télévision et la composante médias numériques dans les marchés cibles</p> <p>Veillez noter que s’il existe un avis juridique concernant la chaîne de titres qui confirment, à la satisfaction du FMC, que le requérant est propriétaire de tous les droits l’opinion juridique peut être soumis à la place de ces documents distincts</p>	<p>Chaîne de titres_Option</p> <p>Chaîne de titres_Transfert des droits_Noms des parties à l’entente</p> <p>Contrat scénarisation_Nom du scénariste</p> <p>Contrat réalisation_Nom du réalisateur</p> <p>Contrat scénarisation MNVA_Nom du scénariste</p> <p>Contrat réalisation MNVA_Nom du réalisateur</p> <p>Chaîne de titres MNVA_Transfert des droits_Noms des parties à l’entente</p>	<p>Chaîne de titres et développement de l’histoire</p>
<p>A</p> <p>B</p>	<p>Entente(s) de coproduction canadienne(s) et/ou étrangère(s)</p>	<p>Dans le cas des coproductions internationales en vertu d’accords officiels : un exemplaire de la demande de recommandation préliminaire soumise au service des coproductions de Téléfilm Canada</p>	<p>Recommandation préliminaire</p> <p>Recommandation préliminaire_Formulaire</p>	<p>Chaîne de titres et développement de l’histoire</p>

PERSONNEL DE CRÉATION CLÉ				
<p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	Liste des membres de la distribution et de l'équipe	Précisant la nationalité, le genre et la nation autochtone (dans le cas des autochtones auto-déclarés) pour les membres de la distribution et de l'équipe de la composante télévision et de la composante médias numériques à valeur ajoutée.	Liste de la distribution et de l'équipe	Personnel clé et comédiens
B	Curriculum vitæ de tous les producteurs, scénaristes et réalisateurs	<p>Décrivant l'historique complet des emplois, la formation, les attestations ainsi que les prix et les nominations reçus à ce jour</p> <p>Pour les programmes sélectifs: Hyperlien(s) des œuvres des réalisateurs qui ne sont pas connus du FMC</p>	CV_ Nom de l'individu	Curriculum vitae
B	Formulaire Sommaire des prix et des festivals.	Formulaire disponible	Sommaire des prix et festivals_ Nom de l'individu	Curriculum vitae
B	Preuve de résidence pour les scénaristes et réalisateurs hors-Québec	Pour le programme de production de langue française en milieu minoritaire seulement	Preuve de résidence_ Nom de l'individu	Personnel clé et comédiens
B	Lettre(s) d'intérêt ou entente(s) avec les personnalités bien connues liées au projet.	<p>Pour le programme de diversité linguistique seulement : Court document (2 pages au maximum) résumant:</p> <p>-les éléments créatifs notoires</p> <p>-un scénario ou sommaire de traitement si le matériel est dans une langue autre que l'anglais ou le français.</p>	<p>Lettre d'intérêt_ Nom de l'individu</p> <p>Court Document_ PDL</p>	Personnel clé et comédiens

INFORMATION CORPORATIVE- Uniquement requis si des modifications ont été apportées aux informations d'entreprise depuis la dernière demande de financement

Les documents de cette section sont à soumettre sous le menu Enregistrements, sous Mes organisations; sélectionnez une compagnie; sélectionnez le bouton Gérer les documents en haut à droite; cliquez sur Ajouter, puis sur Soumettre.

Non requis pour les productions internes.

<p>A</p> <p>B</p>	<p>Tous les documents de constitution</p>	<p>(les statuts constitutifs et les règlements) de tous les requérants et corequérants de la composante télévision, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant</p>	<p>Certificat de constitution_Nom de la compagnie</p>	<p>Documents de constitution en société</p>
<p>A</p> <p>B</p>	<p>Profil de la société</p>	<p>(y compris le mandat de la société) pour tous les requérants et corequérants de la composante télévision, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant</p>	<p>Profil de la Société_Nom de la compagnie</p>	<p>Renseignement sur les actionnaires</p>
<p>A</p>	<p>Convention entre actionnaires ou associés</p>	<p>Le cas échéant</p>	<p>Convention entre actionnaires</p>	<p>Renseignement sur les actionnaires</p>
<p>A</p> <p>B</p>	<p>Le formulaire FMC daté et signé des administrateurs et des actionnaires</p>	<p>Formulaire disponible (y compris la nationalité et la part de propriété de tous les requérants et corequérants, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant)</p>	<p>Formulaire des administrateurs et actionnaires_Nom de la compagnie</p>	<p>Renseignement sur les actionnaires</p>
<p>A</p>	<p>Attestation du secrétaire général</p>	<p>Portant sur l'identité et le pouvoir de signature des dirigeants</p>	<p>Pouvoir de signature des dirigeants</p>	<p>Renseignement sur les actionnaires</p>
<p>A</p>	<p>Les états financiers de la société</p>	<p>Pour les trois dernières années doivent être fournis, et ce, pour tous les Requérants et Corequérants de la composante télévision, ainsi que leurs sociétés mères. Nonobstant les exigences ci-après, le FMC se réserve le droit de demander au requérant de la composante télévision, en tout temps et à son entière discrétion, des états financiers annuels vérifiés et consolidés.</p> <p>Des états financiers annuels consolidés et vérifiés, si le revenu annuel brut consolidé du requérant de la composante télévision et de ses parties</p>	<p>États financiers_Compagnie et Année</p>	

		<p>apparentées est égal ou supérieur à 10 millions de dollars; OU</p> <p>Des états financiers annuels consolidés, accompagnés d'une mission d'examen si le revenu annuel brut consolidé du requérant de la composante télévision et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 5 millions de dollars, mais inférieur à 10 millions de dollars; OU</p> <p>Des états financiers annuels non consolidés, accompagnés d'un avis aux lecteurs si le revenu annuel brut consolidé du requérant de la composante télévision et de ses parties apparentées est inférieur à 5 millions de dollars</p>		<p>États financiers</p>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------------

Le FMC se réserve le droit d'exiger d'autres documents des demandeurs pour l'achèvement de l'évaluation du projet.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Pour sauvegarder le formulaire et le reprendre plus tard, cliquez sur le bouton SAUVEGARDER dans le bas de la page.

Pour récupérer un formulaire de demande enregistré, mais pas encore soumis, cliquez sur **Tâches** puis sur **Complete Application | Compléter la demande** (le titre de la demande n'apparaît pas sur cette page).

Requérant (TV et MN)

- Assurez-vous que le nom et l'adresse du requérant soient bien entrés. Si des corrections doivent être apportées, communiquez avec le service d'assistance de Téléfilm à services@Téléfilm.ca.
- La **langue de correspondance** sélectionnée sera utilisée dans toutes les communications, y compris la lettre de décision et l'entente de financement, s'il y a lieu.
- Si la société requérante pour laquelle vous soumettez une demande de financement n'est pas encore incorporée, répondez « Oui » à cette question.
- S'il y a un dirigeant ou un actionnaire non canadien dans la structure organisationnelle de la société requérante*, peu importe le nombre ou le type d'actions, veuillez répondre « Oui » à cette question. Si la personne est un résident permanent du Canada et qu'elle n'a pas encore la citoyenneté canadienne, répondez « Oui » également. Veuillez noter que si la demande de financement du projet obtient une décision positive du FMC, le requérant devra fournir d'autres renseignements concernant la structure organisationnelle de son entreprise pour passer à l'étape du contrat. Veuillez consulter les Principes directeurs du programme sur le site Web du FMC, et plus précisément le point 3.1 – Requérants admissibles, pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité relatifs aux requérants.

**Le terme requérant englobe tout corequérant et toute personne ou société mère, apparentée ou affiliée (tel que le détermine le FMC à sa discrétion), selon le cas.*

Personnes-ressources (TV et MN)

- Chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès.

Corequérant(s) canadien(s) (TV et MN)

- Si la demande de financement n'implique pas de corequérant canadien, aucune action n'est requise.
- Si la demande de financement implique un ou des corequérant(s) canadien(s), cliquez sur **+Ajouter** et entrez dans chacun des champs les renseignements relatifs à leur(s) entreprise(s). Si vous avez ajouté une ligne par erreur, vous pouvez cliquer sur le X au bout de la ligne pour la supprimer.

Coproduction internationale (TV et MN)

- Si le projet est une coproduction internationale, cliquez sur « Oui » et remplissez la section en sélectionnant le ou les traité(s) applicables(s) dans le menu déroulant puis en cliquant sur **+Ajouter** pour entrer la dénomination sociale et le pays de la société coproductrice.

Demande(s) antérieure(s) (TV et MN)

Ce projet a-t-il déjà été soumis au FMC?

- Si le projet a déjà fait l'objet d'une demande de financement au FMC, cliquez sur « Oui » (même si la demande a été refusée ou abandonnée) et indiquez quelle a été la plus récente activité de financement : Prédéveloppement, Développement ou Production.
- Numéro(s) de demande(s) précédente(s) est un champ obligatoire. Si vous ne retrouvez pas les numéros des demandes précédentes, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe de coordination de l'Administrateur des programmes du FMC | Téléfilm Canada.

Projet (TV)

Chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès.

- **Titre** : Veuillez fournir le titre exact (maximum de 60 caractères) que le FMC utilisera à des fins publicitaires, si le projet obtient du financement. N'entrez pas le titre tout en MAJUSCULES, à moins qu'il doive apparaître de cette façon dans les communications et les publications du FMC (contrats, communiqués, rapports annuels).

Titre de la composante TV, suivi du numéro de la saison en chiffres romains. *Ex. : Monstre II.*

- **Cycle** : Entrez le numéro de cycle applicable à la demande, par exemple « 2 ».
Il s'agit d'un champ obligatoire. Veuillez entrer « 0 » s'il n'y a pas de numéro de cycle.
- **Marché linguistique de la version originale** : Sélectionnez la langue dans laquelle le projet sera produit et livré.
- **Langue de doublage** : Entrez la langue dans laquelle le projet sera doublé.
- **Nombre d'épisodes** : Entrez le nombre total d'épisodes compris dans la demande de financement au FMC, par exemple « 13 ».
Il s'agit d'un champ obligatoire. Veuillez entrer « 1 » si le projet est un long métrage, un long métrage documentaire, un téléfilm, une émission à épisode unique ou une émission pilote.
- **De l'épisode (numéro)** : Par exemple « 14 ».
- **À l'épisode (numéro)** : Par exemple « 26 ».
Il s'agit d'un champ obligatoire. Veuillez entrer « de 1 à 1 » si le projet est un long métrage, un long métrage documentaire, un téléfilm, une émission à épisode unique ou une émission pilote.
- **Durée de diffusion par épisode en minutes** : Entrez un multiple de 30, à moins que le projet consiste en une série de courts épisodes (les épisodes de moins de 30 minutes ne sont pas admissibles dans le genre *documentaire*).
- **Durée totale de la série en minutes** : Entrez le nombre d'épisodes x la durée de diffusion par épisode. Il s'agit d'un champ obligatoire. Veuillez entrer le même chiffre que dans le champ Durée de diffusion par épisode en minutes si le projet est un long métrage, un long métrage documentaire, un téléfilm, une émission à épisode unique ou une émission pilote.

- **Synopsis** : Entrez le synopsis de la composante TV que le FMC utilisera à des fins promotionnelles. Veuillez en informer l'Administrateur des programmes du FMC I Téléfilm Canada si des changements doivent être apportés par la suite.

Projet (MN)

- **Titre** : Veuillez fournir le titre exact que le FMC utilisera à des fins publicitaires, si le projet obtient du financement. N'entrez pas le titre tout en MAJUSCULES, à moins qu'il doive apparaître de cette façon dans les communications et les publications du FMC (contrats, communiqués, rapports annuels).

Titre de la composante MN, suivi du numéro de la saison en chiffres romains, puis d'un tiret et de MN. *Ex* : *Monstre II – MN*.

- **Description** : Entrez la description de la composante MN que le FMC utilisera à des fins promotionnelles. Veuillez en informer l'Administrateur des programmes du FMC I Téléfilm Canada si des changements doivent être apportés par la suite.
- **Type de contenu** : Sélectionnez le type de contenu qui représente le mieux la composante MN. Pour connaître la définition des différents types de contenu, consultez le document [Définitions médias numériques du FMC](#).
- **Mode de transmission** : Sélectionnez la méthode par laquelle l'utilisateur final aura accès à la composante MN. Pour connaître la définition des différents modes de transmission, consultez le document [Définitions médias numériques du FMC](#).
- **L'URL du site Web** : Entrez l'adresse URL du site Web où sera logée la composante MN (doit débuter par <http://>).

Demande convergente (TV)

Choisissez le critère de convergence applicable dans le menu déroulant :

- **Médias numériques : Composante MN à valeur ajoutée** lorsque les coûts associés aux médias numériques sont égaux ou inférieurs à 100 000 \$ dans le cas des projets de langue anglaise et égaux ou inférieurs à 50 000 \$ en ce qui concerne les projets de langue française, et qu'ils sont inclus à la ligne 85.00 du devis de la composante télévision. Une demande MN distincte n'est pas requise dans ce cas. Entrez plutôt le montant du **budget** alloué à la composante MN à valeur ajoutée et une **description**.
- **Médias numériques : Composante MN riche et élaborée** lorsque les coûts associés aux médias numériques sont supérieurs à 100 000 \$ dans le cas des projets de langue anglaise et supérieurs à 50 000 \$ en ce qui concerne les projets de langue française, et qu'une demande de financement est soumise au FMC. Une demande MN distincte est requise dans ce cas. Veuillez indiquer si la demande de financement de la composante MN a déjà été soumise et, si c'est le cas, entrez le numéro de la demande, si vous le connaissez.
- **Médias numériques : Composante MN non financée** lorsqu'un projet de médias numériques sera produit pour accompagner la composante télévision, mais sans l'aide financière du FMC.

Une demande MN distincte n'est pas requise dans ce cas. Entrez plutôt le montant du **budget** alloué à la composante MN non financée (ne peut équivaloir à « 0 \$ ») et une **description**.

- **Diffusion numérique non simultanée**
- **VSD : Diffusion par un service de vidéo sur demande (VSD) titulaire d'une licence du CRTC** ne peut être sélectionné comme critère de convergence si une licence de VSD admissible est également désignée comme droits de diffusion admissibles contribuant à l'exigence seuil en matière de droits de diffusion de la composante télévision.

Demande convergente (MN)

- Veuillez indiquer si la demande de financement de la composante TV a déjà été soumise et, si c'est le cas, entrez le numéro de la demande, si vous le connaissez.

Personnel clé (TV et MN)

- Veuillez entrer un seul nom par ligne. Si un même poste clé est occupé par plus d'une personne, cliquez sur **+Ajouter** pour ajouter une ligne et entrer les noms séparément.
- Si la personne devant occuper un poste clé en particulier n'est pas encore connue, veuillez entrer « À confirmer » dans le champ.

(TV) Les **points BCPAC** s'appliquent aux composantes télévision seulement.

Productions d'action réelle		Productions d'animation	
Réalisateur	2 points	Réalisateur	1 point
Scénariste	2 points	Scénariste / Superviseur du scénario-maquette	1 point
Directeur de la photographie	1 point	Caméraman	1 point
Monteur	1 point	Monteur	1 point
Artiste dont le cachet est le plus élevé	1 point	Artiste (voix) dont le cachet est le plus élevé ou le deuxième plus élevé	1 point
Artiste dont le cachet est le deuxième plus élevé	1 point		
Concepteur / Directeur artistique	1 point	Concepteur / Directeur artistique	1 point
Compositeur (musique)	1 point	Compositeur (musique)	1 point
		Animation-clé <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point
		Travaux préparatoires et décors de fond <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point
		Animation secondaire et interpolation <i>Le point ne sera accordé que si le travail est réalisé au Canada.</i>	1 point

(MN) Les **points CAVCO** demeurent à 0 pour toutes les composantes médias numériques.

Programmes de financement FMC (TV et MN)

Cliquez sur **+Ajouter** et sélectionnez le programme du FMC auquel vous demandez du financement. Si vous soumettez votre projet à plusieurs programmes du FMC, cliquez sur **+Ajouter** pour ajouter le nombre de lignes approprié.

Combiner des fonds provenant d'un programme sélectif du FMC* et des fonds accordés sur la base du premier arrivé, premier servi**

**Programmes sélectifs : Programme autochtone, Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise, Programme de diversité linguistique, Programme de production de langue française en milieu minoritaire, Mesure incitative pour les médias numériques convergents.*

***Programmes premier arrivé, premier servi : Mesure incitative pour la production de langue anglaise en milieu minoritaire, Prime pour la production régionale de langue anglaise, Mesure incitative pour la production régionale de langue française au Québec, Mesure incitative pour les projets nordiques (TV et MN).*

Il n'est pas possible de demander du financement à un programme sélectif et à un programme premier arrivé, premier servi dans le même formulaire de demande. La façon de procéder est la suivante : une fois qu'un projet soumis à un programme sélectif a obtenu une réponse positive, et qu'il reste des fonds dans le programme premier arrivé, premier servi visé, le requérant peut soumettre une demande de financement au programme premier arrivé, premier servi pour le projet présenté auparavant au programme sélectif.

Pour ce faire, une fois qu'il a obtenu une décision positive, le requérant peut repérer le titre de son projet sous **Enregistrements** et **My CMF Applications | Mes demandes FMC**, puis cliquer sur le titre du projet et sur DEMANDE DE FINANCEMENT PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI.

Combiner des fonds provenant du Programme des enveloppes de rendement du FMC et des fonds accordés sur la base du premier arrivé, premier servi* quand la demande a déjà été soumise au Programme des enveloppes

**Programmes premier arrivé, premier servi : Mesure incitative pour la production de langue anglaise en milieu minoritaire, Prime pour la production régionale de langue anglaise, Mesure incitative pour la production régionale de langue française au Québec, Mesure incitative pour les projets nordiques (TV et MN).*

Le requérant peut repérer le titre du projet pour lequel une demande de financement a déjà été soumise sous **Enregistrements** et **My CMF Applications | Mes demandes FMC**, puis cliquer sur le titre du projet et sur DEMANDE DE FINANCEMENT PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI.

Pour remplir une demande qui sera soumise à un programme premier arrivé, premier servi (tel que décrit dans les deux cas susmentionnés) :

Description

Résumez les changements apportés depuis que la demande a été soumise ou indiquez S.O. s'il n'y a pas eu de changements.

Programmes de financement FMC

Cliquez sur **+Ajouter** pour demander du financement au programme premier arrivé, premier servi.

Documents requis pour une demande de financement additionnelle. Veillez inclure les documents ci-dessous, selon le cas :

- ❖ **Formulaire de structure financière révisée**, incluant le montant du financement demandé au programme premier arrivé, premier servi du FMC.
- ❖ **Lettre(s) d'engagement ou entente(s) détaillée(s)** pour toute nouvelle source de financement.

Remarque : Pour être pris en considération pour un programme premier arrivé, premier servi du FMC, le projet doit

respecter l'exigence seuil en matière de droits de diffusion et avoir 100 % de son financement confirmé (y compris le financement du FMC).

❖ **Formulaire(s) d'entente de licence (FEL) ou Formulaire(s) d'entente de contribution (FEC) révisé(s)**

❖ **Devis de production révisé**

Remarque : L'analyste chargé du projet peut demander une vérification du formulaire afin que la liste des opérations entre apparentés soit revue afin qu'elle corresponde au devis révisé.

❖ **Mouvement de trésorerie révisé**

Structure financière (TV et MN)

Le montant total du financement demandé au FMC s'affichera automatiquement sur la première ligne de la structure financière.

Cliquez sur **+Ajouter**.

- **Source** : Entrez le nom du bailleur de fonds.
 - S'il s'agit d'un diffuseur canadien, vous pouvez passer directement à la colonne **Diffuseur** et sélectionner le nom du diffuseur dans le menu déroulant (sans avoir à saisir de données dans la colonne **Source**).
 - S'il s'agit d'un montant demandé au FMC mais qui n'est pas encore confirmé, veuillez inscrire «À déterminer».
- **Catégorie** :

Télédiffuseurs	Cette catégorie comprend les contributions de tous les types de diffuseurs. Les formes de participation financière des diffuseurs sont les droits de diffusion (en espèces ou sous forme de services fournis) utilisés pour acquérir des droits de diffusion télévisuelle conventionnels ou des droits non conventionnels, ou des droits de diffusion numérique dans le cas de projets de médias numériques.
Gouvernement fédéral	Cette catégorie comprend toutes les formes d'aide financière du gouvernement fédéral, y compris les crédits d'impôt et le financement de l'Office national du film ou du Conseil des arts du Canada. L'aide de Téléfilm Canada fait aussi partie de cette catégorie.
Gouvernements provinciaux	Cette catégorie comprend toutes les formes d'aide financière des gouvernements provinciaux, y compris les crédits d'impôt et les subventions ou investissements d'organismes culturels et de services ministériels.
Distributeurs	Cette catégorie comprend les préventes et les avances de distribution provenant de distributeurs canadiens. Cela vaut pour les sociétés de distribution non apparentées à la société requérante ainsi que celles qui lui sont apparentées.
Sources étrangères	Cette catégorie comprend le financement provenant d'entités étrangères de n'importe quel ordre, y compris, mais sans s'y limiter, les diffuseurs et les distributeurs.
Producteurs	Toute participation d'une société de production est représentée dans cette catégorie (à l'exception des avances de distribution de sociétés apparentées), y compris la participation au capital, les reports et les services en nature. Les participants ne sont pas limités à la société requérante et peuvent être une partie apparentée, un fournisseur ou du personnel de création.
Fonds privés	Cette catégorie comprend les fonds de la télévision indépendante et des médias numériques créés pour satisfaire aux exigences du CRTC. Les participations peuvent prendre la forme de subventions ou de participation au capital. D'autres organismes culturels ou caritatifs sont inclus dans la catégorie « Autres sources ».
Investisseurs privés	Cette catégorie comprend la participation au capital de tiers privés.
Autres sources	Cette catégorie regroupe toutes les sortes de financement de sources canadiennes qui

canadiennes	n'entrent pas dans les catégories susmentionnées, par exemple les organisations caritatives, les universités, les campagnes de financement participatif et les sociétés commanditaires.
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Type** : Si un type de participation financière n'apparaît pas dans cette liste, c'est peut-être parce qu'elle n'est pas admissible.

Avance	Contribution en espèces d'un distributeur en prévision des ventes du projet, qui sera récupérée à même les recettes provenant de la commercialisation; exclue de la participation aux profits.
Avance additionnelle	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production – Volet convergent.
Commandite	Contribution financière d'une personne morale en échange d'une forme de reconnaissance. Veuillez noter que si les commandites peuvent être acceptables dans la structure financière d'un projet, les « productions commanditées » ne sont pas admissibles au financement du FMC.
Contribution	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production – Volet convergent.
Différé	Droits dans le devis de production qui ne sont pas payés à une personne ou une société tant que le projet n'est pas en situation de récupération; exclus de la participation aux profits.
Droit autre que diffusion	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production – Volet convergent.
Droit de diffusion	Contribution en espèces qu'un diffuseur canadien verse au requérant du FMC en échange du droit de diffusion canadien ou du droit de VSD canadien, et contribuant à l'exigence seuil du FMC en matière de droits de diffusion. <u>L'entente du diffuseur doit être accompagnée d'un formulaire d'entente de licence (FEL).</u>
Droit de diffusion supplémentaire	Contribution en espèces qu'un diffuseur (canadien ou étranger) verse au requérant du FMC en échange de droits qui ne sont pas compris dans les définitions de Droit de diffusion et Droits supplémentaires.
Droits supplémentaires	Tels que définis à la section 3.2.TV.5.3 (Traitement des droits d'exploitation supplémentaires) des principes directeurs du FMC pour le Programme des enveloppes de rendement : i) la diffusion ou distribution gratuite en ligne; ii) la vidéo sur demande financée par la publicité (VSDFP); iii) la diffusion ou distribution payante en ligne; iv) la vidéo sur demande par abonnement (VSDA); v) la distribution mobile ou distribution sans fil; vi) les droits sur le contenu numérique original; vii) la vente électronique ou la location numérique; viii) la distribution sur DVD, Blu-Ray ou tout autre appareil vidéo compact; ix) la distribution en salle; x) la distribution hors salle (p. ex., dans les établissements d'enseignement ou à bord d'un avion); xi) les droits de merchandising et les droits dérivés.
Investissement	Contribution en espèces récupérable à même les recettes provenant de la commercialisation; comprise dans la participation aux profits.
Minimum garanti	N'utilisez pas ce type de contribution pour une demande en Production – Volet convergent.
Services	Contribution prenant la forme de services en nature; elle peut être récupérée, mais elle est exclue de la participation aux profits.
Subvention	Contribution en espèces non remboursable et non récupérable.



Le montant total de la structure financière doit être égal au montant total du sommaire du **Devis** ci-dessous et du devis déposé avec les documents requis.

- **Dans le cas d'une coproduction internationale** (tel que précédemment indiqué dans le formulaire de demande) :
 - Une colonne **Pays** apparaît dans la **Structure financière**. Veuillez entrer sur des lignes distinctes toutes les sources qui contribuent à la portion canadienne du devis/financement en premier, puis les sources qui contribuent à la portion du devis/financement applicable au(x) pays coproducteur(s). Le total du financement de chaque pays doit correspondre à sa portion du devis.
 - Seuls le Canada et le ou les pays coproducteur(s) doivent être entrés dans la colonne **Pays**. Les sources de financement provenant d'un autre pays que le Canada et le ou les pays coproducteur(s) doivent être incluses dans le financement fourni par le Canada ou par le ou les pays coproducteur(s) et, par conséquent, être désignées comme tel dans la colonne **Pays**.
 - Veuillez entrer en premier toutes les sources contribuant au financement/devis canadien (après avoir sélectionné Canada dans la colonne **Pays**), puis les sources contribuant au financement/devis applicable au(x) pays coproducteur(s).
 - Le montant total de la structure financière canadienne doit être égal au montant total du sommaire du **Devis** ci-dessous et à celui de la portion canadienne du devis déposé avec les documents requis.
- **Confirmé** : La case dans la colonne **Confirmé** devrait être cochée si la source de financement et le montant entré dans la structure financière sont confirmés par écrit et que des documents à l'appui sont déposés avec les documents requis. Si une source de financement ou un montant demeure en suspens, veuillez ne pas cocher la case dans la colonne **Confirmé**.

Devis (TV et MN)

Vous devez entrer dans le sommaire du devis les mêmes sous-totaux que ceux qui apparaissent dans le devis déposé avec les documents requis (le modèle de devis est disponible sur le site Web du FMC). Chacun des champs de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès. Si aucun coût n'est prévu dans une catégorie donnée du devis, entrez simplement « 0 ».

Dans le cas d'une coproduction internationale

*Le financement total du ou des pays coproducteur(s) entré ci-dessus
doit être = au total dans le sommaire du devis du ou des pays coproducteur(s)
doit être = au total dans le devis « papier » du ou des pays coproducteur(s)*

Montants des opérations entre apparentés (TV et MN)

Cliquez sur **+Ajouter**.

Au moins une ligne doit être ajoutée et chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès.

Calendrier (TV)

Veuillez noter que chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès. Si une seule date s'applique (par exemple pour le premier montage ou pour la première fenêtre de diffusion d'un long métrage, d'un long métrage documentaire, d'un téléfilm, d'une émission à épisode unique ou d'une émission pilote), veuillez entrer la même date dans les colonnes Date de début et Date de fin.

Calendrier (MN)

Veillez noter que chaque champ de cette section doit être rempli pour que la demande puisse être soumise avec succès. Si une seule date s'applique (par exemple pour la version Beta ou la version finale*), veuillez entrer la même date dans les colonnes Date de début et Date de fin.

**La date de la version finale correspond à la première date à laquelle les Canadiens auront accès à la composante MN, que le contenu MN continue d'être accessible par la suite ou non.*

Documents requis (TV et MN)

- Cliquez sur le lien pour voir la [Liste des documents requis](#) s'appliquant à la demande de financement.
- Cliquez sur **+Ajouter** pour commencer à télécharger les documents requis.
- Les documents requis doivent être téléchargés séparément.
- Assurez-vous de créer les documents à l'aide d'un logiciel d'usage courant (Word, Excel, Adobe). Les documents soumis dans un fichier ZIP ou RAR ou via un site de partage de documents, comme Dropbox, ne sont pas acceptés.
- Chaque document ne doit pas excéder la taille admissible maximale de 20 Mo.
- Les vidéos doivent être soumises via un hyperlien (menant à un site de partage de vidéos) et non être téléchargées sous forme de fichier. Si l'adresse URL d'un site Web est entrée dans le champ prévu à cette fin, veuillez noter que vous ne pouvez pas télécharger un document sur la même ligne.
- Cliquez sur Vérifier le lien pour vous assurer qu'il fonctionne. Veuillez vous assurer que les hyperliens fournis seront fonctionnels **pendant au moins 4 mois après le dépôt de la demande ou la date limite de dépôt**, et assurez-vous de fournir les mots de passe requis dans le champ Description, s'il y a lieu.
- Aucun document envoyé par la poste ne sera accepté; tout doit être soumis en ligne, y compris les documents à l'appui. Les nouveaux documents et les mises à jour ne peuvent pas être transmis après la date limite de dépôt.
- Par souci d'équité envers tous les requérants qui soumettent une demande à un programme sélectif, les documents qui n'apparaissent pas dans la liste des documents requis ou qui excèdent le nombre de pages maximal ne seront pas pris en considération.
- Le système n'émettra pas d'avertissement si un document requis n'est pas soumis.
- Notez que les requérants ne reçoivent pas de lettre d'accusé de réception (pour demande complète ou incomplète) de la part de l'Administrateur des programmes du FMC | Téléfilm Canada. Les demandes reçues sont attribuées aux analystes, Relations d'affaires qui se chargent de demander l'information manquante le cas échéant.

**** DANS LE CAS DES PROGRAMMES ASSUJETTIS À UN PROCESSUS DE DÉCISION SÉLECTIF, les analystes évaluent uniquement les documents reçus et ne communiquent pas avec les requérants s'il manque des renseignements ou des documents. ****

Soumettre (TV et MN)

- Un message confirmant que la demande a été soumise avec succès s'affichera. Si vous ne voyez pas ce message, c'est que la demande comporte des erreurs ou que des champs obligatoires n'ont pas été remplis (faites défiler pour vérifier les champs s'affichant en rouge). Corrigez les erreurs et remplissez les champs oubliés et cliquez sur le bouton **Soumettre** à nouveau.
- Le numéro de la demande, son titre, le volet de financement et l'état de la demande sont disponibles à titre d'information sous **Enregistrements** et [My CMF Applications | Mes demandes FMC](#).

- Dans le cas d'un programme sélectif, une lettre de décision est envoyée via le portail dans un délai d'environ huit à dix semaines après la date limite de dépôt du programme. Les requérants reçoivent un courriel les avisant de vérifier la décision dans le portail.